



SESSION 2007

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Etre puni, c'est être privé de liberté. Encore faut-il que cette privation ait un sens pour le coupable comme pour la société qui le condamne. Les sanctions pénales ont beaucoup évolué : quelles sont leurs finalités et sur quelles valeurs se fondent-elles ?

Les châtements infligés par la justice* ont beaucoup changé depuis quelques siècles. Certes la torture demeure, notamment en Chine ; certes la peine capitale continue à être revendiquée, en particulier en Irak, en se référant au Coran. Mais la plupart des sociétés contemporaines ont aboli la torture pour une répression moins sanglante et moins spectaculaire, et elles* ont opté pour l'abolition de la peine de mort.

La finalité d'une justice pénale ne peut plus se réduire à la simple vengeance. Elle est double. D'une part, elle prend en compte la victime : même si la propension à se définir victime gagne dangereusement, parce qu'elle* déresponsabilise le citoyen, c'est un impératif moral que de réparer les torts subis par les authentiques victimes. D'autre part, à l'instar du bouddhisme traditionnel, elle se propose la réinsertion du coupable, ce qui pose toute la question épineuse de la prison : comment en effet la privation de* la liberté pourrait-elle être initiation à cette même liberté ? C'est ainsi que les multiples aménagements des peines visent à préserver une part d'autonomie dans l'existence des détenus.

Cette philosophie engage en fait toute une vision de l'homme et de la société. Entre le judéo-christianisme* pour qui la culpabilité relève du seul individu, et l'anarchisme pour qui seule la société génère la criminalité, nos sociétés se doivent de changer des mœurs répressives en réalisant l'utopie d'une communauté capable de concilier ancien coupable et ancienne victime dans l'élaboration d'un avenir redevenu* commun.

La création récente d'une Cour Pénale Internationale confirme une évolution importante du droit et de la justice par l'avènement d'une conscience morale universelle. Les médias se mettront-ils au diapason de cette nouvelle responsabilité, en refusant l'audience que certains criminels recherchent délibérément par leurs méfaits* ?

350 mots.

Francis COLLET.